

L'Autorité de la concurrence met en place une plateforme d'échanges dématérialisés de documents avec les avocats et l'administration

Publié le 08 juin 2021

Afin de simplifier, accélérer et sécuriser l'ensemble des échanges en matière de procédure, l'Autorité de la concurrence met en place une plateforme d'échanges sécurisés de documents électroniques, dénommée Hermès.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 8 juin 2021

[Lire le communiqué](#)